

Parcours droit privé

Par **greg102**, le **16/07/2010** à **19:10**

Bonjour, en L3 il faut faire un choix entre droit public et droit privé

Je suis intéressé par tout ce qui est sciences criminelles et j'ai envie de faire de la criminologie, il paraît qu'il faudrait choisir droit privé dans mon cas, mais est-ce indispensable de prendre droit privé pour après faire un master avec sciences criminelles?

apparemment il n'y a même pas de droit pénal en L3 les matières sont droit civ, droit du travail et des sociétés, droit instit européenne, théorie générale des libertés fondamentales et droit administratif des biens pour les matières obligatoires

c'est comment ces matières?

et au deuxième semestre quand on choisit droit privé on se retrouve avec contrats spéciaux, droit des sociétés et du travail ... c'est intéressant au moins? est-ce que ces matières se rapprochent de certaines matières de L2 ou L1?

merci

Par **mathou**, le **18/07/2010** à **15:34**

Bonjour Greg,

Traditionnellement, les sciences criminelles font partie du droit privé. Les unités de recherche de pénal sont comprises dans les labos de droit privé, les masters portent l'intitulé " droit privé général et sciences criminelles "...

Mais du moment où tu as étudié les matières de pénal nécessaires durant ton cursus, si possible avec TD, peu importe l'intitulé de la L3. La très grande majorité des M1 permettent l'inscription de plein droit dès lors que l'étudiant a validé sa licence.

Ce qui est important, c'est ton projet professionnel. Que veux-tu faire dans la criminologie ? Jusqu'où veux-tu aller ? Doctorat, concours de police, avocature, magistrature, expertises ? Quelle profession envisages-tu, quels sont les débouchés prévisibles, etc ? Il vaut mieux être polyvalent et ne pas orienter son cursus uniquement vers une voie ou sur une matière. On ne sait jamais ce qui peut arriver en cours de route - on peut se lasser, ou se retrouver ultra spécialisé dans un domaine sans débouchés professionnels, ou n'avoir d'autre possibilité que

dans la recherche (qui est un peu bouchée en matière pénale dans certains domaines).

De même, si tu choisis une L3 entièrement publiciste sans avoir envie de continuer en public, tu risques de passer à côté de matières dont il faut connaître les bases en M1 ou pour passer certains concours.

Concernant les matières :

- droit civil : il doit s'agir de Régime général des obligations, ou de Droit des sûretés, souvent étudiés en L3. Ce sont deux matières qui approfondissent le droit des obligations et qui sont très importantes pour la plupart des professions juridiques. Le RGO s'attache à l'étude des modalités des obligations (condition, terme, paiement, extinction, transfert, action oblique...) ; les sûretés sont relatives aux moyens de paiement préférentiels (cautionnement, gage, nantissement, hypothèques...), la matière est relativement utile à titre personnel.

- droit du travail : tout ce qui concerne le contrat de travail, CDI, CDD, formation, licenciement, négociation, conventions collectives, indemnités, grève... Toujours utile, et on peut y voir un peu de droit pénal, selon les cours.

- droit des sociétés : une matière incontournable pour les civilistes et les affairistes, qu'il est bon de connaître - cela permet de mieux appréhender le cours de droit des biens, de droit des successions et de droit des régimes matrimoniaux en plus. On y voit un peu de pénal également, surtout pour les sociétés commerciales.

- institutions européennes : porte sur les institutions européennes. Je laisse les autres en parler, cette matière ne m'a pas vraiment intéressée ni été utile durant mon cursus. Peut-être intéressante pour les coopérations pénales, mais ça relèverait plus du droit matériel ?

- libertés fonda : tout ce qui concerne le droit à la vie, la mort, la dignité, la discrimination... La matière phare pour les pénalistes, et plus généralement pour préparer le CRFPA ou partir dans la recherche en pénal.

- DAB : utile surtout pour les civilistes, affairistes et publicistes. On y voit un approfondissement du droit administratif : domaine public, biens publics, responsabilité administrative, travaux sur la voie publique...

- contrats spéciaux : contrat d'entreprise, de vente, de louage... Très pratique et intéressant.

:p

Je te sens pas très chaud pour la L3, tu as si peur que ça de t'ennuyer ? Image not found Plusieurs facs proposent un DU de criminologie en parallèle de la licence, ça peut être intéressant pour toi.

Par **greg102**, le **18/07/2010 à 16:40**

merci bcp pour ta réponse mathou

d'abord une question, pourquoi tout ce qui est pénal et criminel est considéré comme privé, alors que c'est quand même l'État qui paye les policiers, entretien des prisons etc et qui paye des criminologues pour étudier les problèmes de délinquance etc.

ce qui m'embête c'est qu'on nous impose un domaine, par exemple en privé je vois que des matières centrées autour des sociétés du travail et du civil bien sur ça y'en a toujours eu mais bon pas beaucoup de variété quoi, pas de criminologie avant le master et c'est bien dommage

j'ai pensé au DU mais il paraîtrait que ça n'a aucune valeur et même si ça doit sûrement être très intéressant ça m'embêterait de faire un DU qui n'est pas reconnu

en fait plusieurs voies m'intéressent , surtout dans la police, criminologie et police judiciaire mais je ne sais pas trop ce qu'il faut pour la PJ il faut que je me renseigne mais c'est difficile de trouver renseignements clairs sur quel type de master il faut pour faire telle chose dans les guides des métiers du droits ils précisent juste le niveau requis bref c'est compliqué